

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

Rédacteur des comptes rendus

Concours externe 2011

ANNALES

Les informations contenues dans cette brochure
s'appliquent au concours organisé en 2011 - 2012

ASSEMBLÉE NATIONALE
Service des Ressources humaines
www.assemblee-nationale.fr





**CONCOURS EXTERNE DE RÉDACTEUR DES
COMPTES RENDUS 2011 - 2012**

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

(7 postes ouverts)

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
532	273	43	7 sur liste principale 7 sur liste complémentaire

DIPLÔMES DES CANDIDATS ADMIS :

ENS / Doctorat	2
ENS / Agrégation	1
ENS / IEP	1
ENS	2
IEP	8



CONCOURS DE RÉDACTEUR DES COMPTES RENDUS 2011-2012

SOMMAIRE – NATURE DES ÉPREUVES

I. PRÉSÉLECTION

L'épreuve de présélection consiste en la rédaction du compte rendu analytique d'un discours parlementaire représentant environ trois colonnes du *Journal officiel* (tirage actuel). Le discours est lu aux candidats. Ceux-ci prennent des notes à partir desquelles ils doivent rédiger, en style direct, le compte rendu du discours (*durée de la lecture : 15 minutes - durée de la rédaction du compte rendu : 1 h 30*).

Page 4

La note obtenue à cette épreuve n'est pas retenue dans le total ultérieur des points.

II. PHASE D'ADMISSIBILITÉ

La phase d'admissibilité comporte trois épreuves :

1. **Une épreuve écrite** consistant en la rédaction du compte rendu analytique d'un discours parlementaire à partir d'un enregistrement d'extraits de débats en séance publique. Les candidats prennent des notes pour rédiger, en style direct, le compte rendu du discours (*coeff. 3 – durée de l'enregistrement : 15 minutes – durée de la rédaction du compte rendu : 1h30*).
2. **Une épreuve écrite** consistant en la rédaction d'un compte rendu intégral à partir de la version écrite, mot à mot (*verbatim*), des propos d'un orateur (*coeff. 3 – durée : 2h30*).
3. **Une épreuve écrite de culture générale** composée de plusieurs questions à réponse courte portant sur les problèmes politiques, internationaux, économiques et sociaux du monde contemporain (*coeff. 2 – durée : 3 heures*).

Page 5

Page 6

Page 12

III. PHASE D'ADMISSION

La phase d'admission comporte trois épreuves :

4. **Une épreuve écrite** consistant en la rédaction de deux comptes rendus analytiques (*coeff. 3 – durée : 3h30*).

Page 13

Pour chaque exercice, les candidats prennent des notes à partir d'un enregistrement d'extraits de débats en séance publique, d'une durée de quinze minutes, et disposent d'une heure trente pour rédiger, en style direct, un compte rendu à l'aide d'un logiciel de traitement de texte.

5. **Une épreuve écrite** consistant en la rédaction de deux comptes rendus intégraux (*coeff. 3 – durée : 6h30*).

Page 14

Pour chaque exercice, les candidats transcrivent l'enregistrement d'extraits vidéo de débats en séance publique, d'une durée de quinze minutes. Ils disposent de trois heures pour rédiger, en style direct, un compte rendu. Les candidats ont à leur disposition un logiciel de traitement de texte et un logiciel ou un programme de lecture de fichiers audio de l'extrait visionné.

6. **Une épreuve orale** (*coeff. 2 – durée : 20 minutes*) consistant en un entretien permettant au jury d'apprécier la personnalité, la motivation et l'adéquation au poste du candidat. Pour cet entretien, le jury dispose d'une fiche de renseignements remplie par le candidat et d'un rapport établi par un psychologue à la suite de tests psychotechniques écrits et d'un entretien individuel de 30 minutes avec le candidat.

Seuls les candidats admissibles reçoivent la fiche de renseignements qu'ils doivent remplir et retourner au service des Ressources humaines dans les délais fixés par l'administration.

	CONCOURS EXTERNE DE RÉDACTEUR DES COMPTES RENDUS 2011-2012
---	---

ÉPREUVE DE PRÉSÉLECTION

Lundi 3 octobre 2011

PRÉSENTATION DU SUJET

Le discours qui va vous être lu a été prononcé par Lazare Carnot devant le Tribunat le 1^{er} mai 1804, dans le cadre d'un débat concernant l'établissement de l'Empire en France au profit de Napoléon Bonaparte et de sa descendance.

La veille, une motion, déposée par le tribun Curée, proposant de transformer le régime en monarchie héréditaire avait été mise à l'ordre du jour.

Lazare Carnot prend la parole pour exposer sa position sur cette proposition.

L'ensemble des fichiers audio et vidéo des épreuves du concours est téléchargeable sur le site de l'Assemblée nationale via le lien suivant :



<http://www.assemblee-nationale.fr/>



CONCOURS
DE
RÉDACTEUR
DES COMPTES RENDUS
2011-2012

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Lundi 21 novembre 2011

PRÉSENTATION DU SUJET

Le discours qui va vous être diffusé a été prononcé par Alain Juppé devant l'Assemblée nationale lors de la séance du 2 octobre 1996.

Alain Juppé, Premier ministre, fait une déclaration de politique générale en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution.

Il vous est demandé de ne retranscrire que les propos du Premier ministre.

Toutes les autres interventions n'ont pas à être retranscrites.

L'ensemble des fichiers audio et vidéo des épreuves du concours est téléchargeable sur le site de l'Assemblée nationale via le lien suivant :



<http://www.assemblee-nationale.fr/>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

**CONCOURS DE RÉDACTEUR DES COMPTES RENDUS
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
◆ 2011-2012 ◆**

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

RÉDACTION D'UN COMPTE RENDU INTÉGRAL

à partir de la version écrite, mot à mot (verbatim), des propos d'un orateur.

(durée : 2 h 30 - coeff. : 3)

Nombre de pages : 7 au total

➤ Aucun document n'est autorisé pour cette épreuve ◀

Les candidats n'ont pas à retranscrire les interventions de la Présidente de séance.

Mme la présidente. Au titre des explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité, la parole est à M. X.

M. X. Merci, madame la présidente, on peut dire que la moindre des choses, c'est que notre collègue ne nous a pas convaincus, bien entendu, sur cette question d'irrecevabilité, puisque nous avons largement débattu lors de la première lecture sur ce projet de loi, que cela a été débattu évidemment au Sénat. D'ailleurs je vous ferai remarquer que le temps de parole pour les questions d'irrecevabilité ou questions préalables sont tout à fait normales, en deuxième lecture, c'est toujours un quart d'heure, il n'y a donc pas d'exception pour ce texte par rapport à beaucoup d'autres. Donc, je veux dire que ce n'est pas les manifestations et les pressions qu'il peut y avoir sur les uns et les autres qui peuvent faire changer d'avis les députés et sur l'urgence qu'il y a à débattre et à voter ce texte qui est un texte équilibré, comme vient de le dire le rapporteur qui a fait un travail considérable, et qui permettra à la recherche en France et en Europe de pouvoir reprendre et de pouvoir faire en sorte que les monopoles qui sont ceux des États-Unis, ceux du Brésil, de la Chine, soient rompus, et que, aussi bien au niveau de la recherche médicale que de la recherche pour l'alimentation dans les années à venir, cela puisse reprendre grâce à ce texte, et bien entendu je vous propose à tous de rejeter cette question d'irrecevabilité.

Mme la présidente. La parole est à M. Y.

M. Y. Merci, madame la présidente, en espérant qu'on ne nous enlève pas le droit à demander des scrutins publics au fil du débat, c'est vrai qu'il n'y aura pas de vote solennel, réduction à quinze minutes des expressions, on voit bien que plus vite le train des OGM passera pour la majorité, mieux elle s'en portera, c'est quelque chose qui demeure aujourd'hui sur cette question un manque certain. Parce que, monsieur X., je veux d'abord vous dire que tout ça n'a rien à voir avec la recherche médicale, n'essayons pas de mélanger des sujets qui n'ont rien à voir entre eux. Tout ça n'a rien à voir, monsieur Copé, monsieur le président du groupe UMP, avec une question gauche ou

droite. La planète, elle n'est ni de gauche ni de droite, et la question qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est la question de l'avenir de la planète, c'est la question des générations futures, et la question qui nous préoccupe aujourd'hui, concernant cette motion d'irrecevabilité, c'est bien la portée exacte du principe de précaution. Oui, vous pouvez vous marrer, mais je crois que c'est quelque chose d'extrêmement important que de savoir comment le principe de précaution sera ou non appliqué à l'issue du vote de ce texte, dont il semble ne pas faire de doute qu'une majorité qui n'a pas forcément suivi les débats est encline à voter pour, et nous le regrettons. Nous le regrettons, parce que de quoi s'agit-il quand on parle du principe de précaution ? De faire en sorte que les générations futures récupèrent la planète dans un état au moins similaire à celui dans lequel nous l'avons trouvée. Beaucoup de dégâts ont déjà été causés, et nous proposons ici en votant contre ce texte de ne pas aggraver la situation. Dire que ce texte est équilibré, ce texte est équilibré en effet parce qu'il pose un principe de précaution qui est que, quand on va cultiver des OGM, on va maintenant avoir l'obligation de le déclarer. C'est un petit peu comme quand vous mettez un renard dans un poulailler, on aura le droit de dire : le renard est dans le poulailler, mais une fois qu'il est dans le poulailler, toutes les poules ne pourront pas survivre. Eh bien là, c'est pareil, une fois qu'il y aura des cultures OGM quelque part, il y aura dissémination, c'est prouvé, ça n'est contesté par personne, et en effet, à ce moment là, les OGM seront de mise partout, y compris dans les cultures où on ne les souhaitait pas, et donc cet acte d'irréversibilité, cet acte extrêmement grave, c'est un acte qui ne respecte en rien le principe de précaution tel qu'il est posé désormais au cœur de notre Constitution. Alors, si ce n'est pas le vote favorable à cette motion de procédure qui tranchera, c'est peut-être le Conseil constitutionnel qui aura à le faire, parce qu'effectivement nous sommes bien au cœur d'une question purement juridique, d'abord, mais qui est une question de survie pour les générations futures. Je pense qu'on peut voter un amendement pour dire qu'on va punir les faucheurs, trois ou dix, cent fois plus, mais ce qui se passera dans les générations futures, celles qui se diront : mais comment ont-ils pu voter une chose pareille, en cette année 2008 comment ont-ils

pu être irresponsables au point de faire envahir la planète par les organismes génétiquement modifiés dans les cultures, là il sera trop tard pour punir ceux qui auront commis ce vote, parce que, malheureusement, eux s'en seront lavé les mains et auront disparu. Chers collègues, en responsabilité je vous demande de voter cette motion de procédure parce qu'effectivement c'est le principe de précaution que nous voterons dès l'instant où nous suivrons les propos tenus par notre collègue.

Mme la présidente. La parole est à M. Z.

Monsieur Z. Merci, madame la présidente, en effet, comme le précédent orateur je voudrais défendre le fait que nous votions cette exception d'irrecevabilité pour trois raisons. La première, cela a été très bien dit par M. Peiro, c'est que nous avons assisté au sein du groupe UMP à une reprise en main, on pourrait presque dire militariste, de la liberté de conscience, je dirais même la clause de conscience de chaque député de voter ou non ce texte, car ça pourra engager, comme vient de le dire M. Y., non seulement nous-mêmes, mais nos enfants et nos petits-enfants, et nous le redirons, ceci n'est pas un texte réversible, c'est un texte irréversible, où vous aurez pris une responsabilité immense sur l'environnement et sur la santé des générations futures. Et donc, quand on voit de quelle manière, sous prétexte qu'il y a eu quand même une première lecture et une deuxième lecture, mais la deuxième lecture a été une parodie de démocratie, c'était un déni, puisque tout était bloqué, tous les amendements de l'opposition au Sénat ont été bloqués, à part, évidemment, le sous-amendement de M. Bizet, dont l'essentiel consistait à raboter l'amendement 252 de notre collègue Chassaigne, et ici, nous avons plusieurs centaines d'amendements, on va les discuter ce soir, je suis prêt à parier que, quelles que soit, on peut dire, la clarté et la profondeur intellectuelle de ces amendements qui pourraient éventuellement améliorer le texte, vous allez tous les refuser, car il est question évidemment, et d'ailleurs vous-mêmes, en tant que collègues de la majorité, vous n'en avez déposé aucun, c'est le caporalisme, et ce n'est pas du tout dans une

deuxième lecture, c'est une manière de masquer un déni de démocratie. Mais les citoyens, évidemment, auraient dû et devraient savoir ce que vous allez voter, or ils ne le sauront pas, car plusieurs groupes de l'Assemblée, les deux groupes de l'opposition, ont demandé un vote solennel, comme cela se passe dans toutes les assemblées et pratiquement pour toutes les lois importantes, et là, le président de l'Assemblée s'y est opposé, et donc vous pourrez dire : j'étais absent, je ne sais pas. Par contre, bien sûr, dans les circonscriptions, et notamment les circonscriptions rurales, la majorité, de très loin, de nos concitoyens et même la majorité des agriculteurs, ne veulent pas des OGM. Il y a donc là un déni de la transparence cette fois-ci. Vous avez honte de votre propre vote. Alors, un deuxième déni de démocratie a été fait dans cette assemblée, c'est celui de refuser simplement le dépôt d'une résolution demandant une commission d'enquête parlementaire sur les allégations ayant été tenues à la fois par des collègues à nous ici, des députés, et par le sénateur Le Grand, je reprends ses termes, disant que certains de nos collègues parlementaires, notamment de la majorité, ont été actionnés par les lobbies semenciers, oui, oui, ça a été des propos publics. Il se trouve que cette résolution a été acceptée par le président du Sénat, il a accepté la résolution, mais à l'Assemblée, où on verrouille tout, le président de l'Assemblée n'a pas accepté la résolution demandant l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire. Donc, déni de démocratie, déni de transparence et déni de vouloir faire la vérité sur ce que veut dire actionné par les lobbies semenciers internationaux. Devant ces dénis, je demande qu'avec nos autres collègues de l'opposition vous puissiez vous associer à nous pour voter l'exception d'irrecevabilité.

.....

Mme la présidente. Au titre des explications de vote sur la question préalable, la parole est à M. W.

M. W. Oui, je voudrais dire évidemment quelques mots sur la brillante intervention de M. Chassaigne, parce qu'il semblerait qu'en face on n'ait pas bien écouté ni bien compris qu'il y

avait plusieurs dangers dans ce texte, d'abord des dangers de démocratie, et ensuite, évidemment, des dangers de santé. D'abord démocratie, parce que quand même, enfin, il faut le rappeler, il est assez incroyable d'avoir refusé, sur un texte aussi important, aussi attendu, aussi espéré, d'avoir refusé un vote solennel ! C'est un événement absolument incroyable, on n'est pas dans un petit texte, on est dans un acte majeur qui va entraîner, on le sait, des conséquences sur l'avenir de la planète. Il y a là un refus de transparence manifeste du Gouvernement, je reprends d'ailleurs un terme qui a été dit par mon collègue socialiste il y a quelques instants, c'est un vote dans le brouillard de la nuit. Et puis, pour rajouter, on limite les motions de procédure à quinze minutes et on veut même nous faire croire que c'est la procédure habituelle. Il a fallu l'intervention de Mme la présidente pour rappeler que cette procédure de quinze minutes est tout à fait inhabituelle, même en deuxième lecture. Et puis, si le texte était aussi fort que vous le déclamez, il y aurait bien sûr ce vote au grand jour, mais il n'est pas aussi fort parce que, vous le savez, 75 % des Français refusent de manger des OGM et que, même dans cet hémicycle, il y a une majorité de parlementaires qui refusent de voter le texte. Seuls 43 % des parlementaires l'ont voté en première lecture. Et si on continue sur cette absence de transparence, sur ces dangers de démocratie, ça a été rappelé, le comportement du Sénat a été, là aussi, inadmissible. Comment s'explique-t-il qu'il y ait un seul sous-amendement qui renie, qui rejette totalement la portée, pourtant forte, de l'amendement Chassaigne ? Et puis, deuxième série de doutes pour demain, si le texte est aussi bon que prévu, nous n'aurions pas de crainte, mais cette certitude du Gouvernement revient à de la propagande, parce que comment croire, comment croire un seul instant qu'il ne puisse pas y avoir de disséminations dans l'avenir, une fois que cela sera installé, pour une loi qui, vous le savez, est une loi irréversible ? Et puis, quand j'écoute aujourd'hui les arguments qui me sont proposés, j'entends à nouveau ce que les industriels de l'amiante disaient il y a de nombreuses années, on est dans la même situation et nous aurons les mêmes conséquences. C'est la raison pour laquelle je vous invite tous ensemble, en conscience, à voter la question préalable de notre collègue Chassaigne.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

**CONCOURS DE RÉDACTEUR DES COMPTES RENDUS
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
◆ 2011-2012 ◆**

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

CULTURE GÉNÉRALE

QUESTIONS À RÉPONSE COURTE

*portant sur les problèmes politiques, internationaux,
économiques et sociaux du monde contemporain*

(durée : 3 heures - coeff. : 2)

Nombre de pages : 1 au total

➤ Aucun document n'est autorisé pour cette épreuve ◀

- Chaque question sera notée sur 10 points, et la note finale ramenée à 20.
- Les candidats peuvent traiter les questions dans l'ordre qu'ils souhaitent.
- Pour chaque question, la réponse sera de l'ordre d'une à deux pages.

1. Assiste-t-on aujourd'hui en France à la disparition des classes moyennes ?
2. Le 11 septembre 2001 : dix ans après
3. Le gaullisme
4. La Chine, puissance mondiale ou pays émergent ?
5. Le nucléaire dans le monde depuis 1945
6. Berlin (1945-2011)



CONCOURS
DE
RÉDACTEUR
DES COMPTES RENDUS
2011-2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
ÉPREUVE D'ADMISSION

Samedi 14 janvier 2012

PRÉSENTATION DU SUJET N° 1

L'extrait qui va vous être diffusé a été prononcé durant la 3^e séance du 20 mai 2008, lors de l'examen du projet de loi de modernisation des institutions de la V^e République.

Je vous rappelle que vous n'avez pas à retranscrire les interruptions.

L'ensemble des fichiers audio et vidéo des épreuves du concours est téléchargeable sur le site de l'Assemblée nationale via le lien suivant :



<http://www.assemblee-nationale.fr/>



CONCOURS
DE
RÉDACTEUR
DES COMPTES RENDUS
2011-2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
ÉPREUVE D'ADMISSION

Samedi 14 janvier 2012

PRÉSENTATION DU SUJET N° 2

L'extrait qui va vous être diffusé a été prononcé durant la 2^e séance du 18 janvier 2011, lors de l'examen du projet de loi relatif à la garde à vue.

Je vous rappelle que vous n'avez pas à retranscrire les interruptions.

L'ensemble des fichiers audio et vidéo des épreuves du concours est téléchargeable sur le site de l'Assemblée nationale via le lien suivant :



<http://www.assemblee-nationale.fr/>



CONCOURS
DE
RÉDACTEUR
DES COMPTES RENDUS
2011-2012

COMPTE RENDU INTÉGRAL
ÉPREUVE D'ADMISSION

Dimanche 15 janvier 2012

PRÉSENTATION DU SUJET N° 1

L'extrait vidéo qui va vous être diffusé est une intervention de M. Éric Woerth, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, durant la 3^e séance du 5 décembre 2007, à l'issue de la discussion générale sur le projet de loi de finances rectificatives pour 2007.

Je vous rappelle que vous n'avez pas à retranscrire les interruptions.

Note sur le déroulement de l'épreuve :

Après la présentation collective de l'extrait VIDEO, les candidats ont eu un accès individuel au fichier AUDIO, installé sur leur poste informatique et audible à volonté par utilisation d'un logiciel dédié.

L'ensemble des fichiers audio et vidéo des épreuves du concours est téléchargeable sur le site de l'Assemblée nationale via le lien suivant :



<http://www.assemblee-nationale.fr/>

 ASSEMBLÉE NATIONALE	CONCOURS DE RÉDACTEUR DES COMPTES RENDUS 2011-2012
---	--

COMPTE RENDU INTÉGRAL
ÉPREUVE D'ADMISSION

Dimanche 15 janvier 2012

PRÉSENTATION DU SUJET N° 2

L'extrait video qui va vous être diffusé date du 12 décembre 2006.

À l'issue de la discussion générale sur la proposition de loi tendant à prévenir le surendettement, M. Jean-Christophe Lagarde, rapporteur de ce texte, prend la parole.

Je vous rappelle que vous n'avez pas à retranscrire les interruptions.

Note sur le déroulement de l'épreuve :

Après la présentation collective de l'extrait VIDEO, les candidats ont eu un accès individuel au fichier AUDIO, installé sur leur poste informatique et audible à volonté par utilisation d'un logiciel dédié.

L'ensemble des fichiers audio et vidéo des épreuves du concours est téléchargeable sur le site de l'Assemblée nationale via le lien suivant :



<http://www.assemblee-nationale.fr/>